

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 6 décembre 2016

Date d'affichage : 6 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille seize, le six décembre à dix-neuf heures trente.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Laurence THOMA et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET.

Absents excusés M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Pascal LEFEVRE

M. Michaël LEFOL donne procuration à Romuald DENIS

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	Un courrier sera envoyé à Mme Françoise BERTRAND afin de savoir si elle souhaite conserver son poste de Responsable Médicale et Sociale dans le cadre du PCS. En cas de réponse négative une proposition sera faite à Mme Mireille LANNOY. Mme Delphine DANGREAUX remplacera Melle Séverine RAMILLON au poste d'Adjoint Logistique.
REBOISEMENT	Le devis de l'EARL PEPINIERES VAN ASSEL de Travecy relatif au reboisement des parcelles de peupliers abattus en 2016, est accepté pour un montant de 3 137.20€.
FETES ET CEREMONIES	Le spectacle de Noël pour les enfants E-MAGE est accepté pour 980.00€. Le montant du colis de nos Aînés est accepté pour un maximum de 40.00€.
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE	Monsieur le Maire expose qu'une maisonnette pour les enfants était installée dans la cour de récréation des maternelles. Lorsque les travaux du mur de l'école ont été engagés, il a été décidé de détruire cette dernière en raison de sa dangerosité (elle avait été acquise en 1999). Le conseil accepte donc l'achat d'une nouvelle Maison de Ninon pour un montant de 1909.20€/TTC.
TOITURE APPENTIS DU CIMETIERE	Un devis de LL TOITURE est présenté et accepté par le conseil pour la réfection de la toiture et le redressement de la charpente de l'appentis situé à l'entrée du cimetière. Il s'élève à 3 873.12€/TTC.
DEVIS STORES POUR LES ECOLES	Suite à l'exercice de confinement effectué le 11 octobre 2016, Monsieur l'Inspecteur a fait remarquer que certaines portes ou fenêtres des écoles ne possédaient pas de store occultant comme la loi l'exige. Un devis a été réalisé auprès des Ets MAW de Venette pour un montant de 2 833.48€/TTC et un second auprès de l'Entreprise Bruno GAMBA de Pimprez s'élevant à 3 399.36€/TTC. Le conseil a retenu les Ets MAW.
DIVERS :	Mme Laurence THOMA demande où en est la rétrocession du chemin situé Rue Louis Clotuche. Monsieur le Maire répond que c'est au point mort car cela représente beaucoup trop de frais de bornage et notariaux pour la commune. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M. CHERON de SE 60 pour l'harmonisation de l'éclairage public. Qu'ils ont répertorié l'ensemble des poteaux électriques. Les travaux devraient débuter fin février/début mars 2017. Marie-Laure PICARD demande de nouveau à Monsieur le Maire où en est la récupération du logement communal. Ce dernier rappellera demain Maître HARDY - Huissier en charge de l'affaire.

Pascal LEFEVRE fait remarquer qu'un nom autre que M. MARTINI figure sur la boîte aux lettres de l'ancienne base nautique. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un couple qui vit en mobil home sur roues chez ce dernier.

Le problème des trous de la voirie Rue C. Barski sont évoqués de nouveau. Monsieur le Maire indique qu'en attendant les travaux, des panneaux de signalisation seront installés. Ce dossier avance, l'appel d'offre sera publié prochainement.

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujestions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) : il comprend l'IFSE (l'indemnité de fonctions, de sujestions et d'expertise et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Suite à la parution du décret N°2014-513 du 20 mai 2014, il convient de soumettre au Centre de Gestion de l'Oise un projet de délibération concernant le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. Après en avoir débattu, le principe du RIFSEEP a recueilli un avis favorable pour la partie IFSE dans la limite du montant du régime indemnitaire actuel. La partie CIA quant à elle, a été rejetée.

DELIBERATIONS

DELIBERATIONS MODIFICATRICES SUITE A LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE :

Les diverses modifications sont acceptées par l'ensemble du conseil.

FETES ET CEREMONIES : approbation de l'achat de cartes cadeaux d'un montant unitaire de 10.00€ pour les enfants du CE2 au CM2, ainsi que l'achat de livres d'un montant maximum unitaire de 10.00€ pour les enfants de la maternelle au CE1 scolarisés à Pimprez.

SYNDICAT DE COPROPRIETE « Rue Louis Clotuche » (annule et remplace la délibération n°2016/22) : Approbation de la rétrocession des Voiries/Espaces verts/Réseaux d'eau potable, eaux usées, électrique, téléphonique et éclairage public pour l'euro symbolique.

INDEMNITES DU TRESORIER : Adoptées à l'unanimité.

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SE 60 : le conseil décide d'amortir cette somme sur un an.

SE 60: IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES « MOUVOISE » SUR LA COMMUNE DE PMPREZ : Réponse négative du conseil.

COMMISSIONS COMMUNALES : modifications apportées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la création de la voirie reliant la route de Ribecourt-Dreslincourt à la desserte industrielle.

ASSOCIATION LA RESONNANTE : Attribution d'une subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : pour la création de la voirie reliant la route de Ribecourt-Dreslincourt à la desserte industrielle.

La séance est levée à 22h50



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20161206-004_2016_DM_INV-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION
MODIFICATRICE
N°004/2016

Objet de la délibération :

Transfert de 106 831 € du compte
2138 (Constructions) au compte
2115 (terrains bâtis)

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu que le bien sis 35 Rue Robert DELAGE a été imputé à un compte de constructions,

Considérant qu'il convient de l'imputer au compte terrains bâtis ;

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, accepte le transfert suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2138 : Autres constructions	106 831 €	
R 2115 : Terrains bâtis		106 831 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	106 831 €	106 831 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20161206-005_2016_DM_INV-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**DELIBERATION
MODIFICATRICE
N°005/2016**

Objet de la délibération :

Transfert de 1 665 € du compte 21578 (autre matériel et outillage) au compte 2188 (autres immobilisation corporelles)

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu l'imputation dans un compte de matériel de voirie de la friteuse professionnelle ,

Considérant qu'il convient de l'imputer dans le compte 2188 (autres immobilisations corporelles) ;

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, décide, le transfert suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 21578 : autre matériel et outillage de voirie	1 665 €	
R 2188 : Autres immo corporelles		1 665 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	1 665 €	1 665 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-006_2016_DM_INV-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
01 décembre 2016
Date d'affichage :
01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.
Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la mauvaise imputation des réserves incendie des lieux dits « la Fréneuse » et « St Marc »,

Considérant qu'il convient de les imputer au compte 21568 (Autres matériels & outillage d'incendie et de défense civile) ;

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, décide, le transfert suivant :

DELIBERATION MODIFICATRICE N°006/2016

Objet de la délibération :

Transfert des réserves incendie des lieux dits « la Fréneuse » et « St Marc » du compte 2158 (autre matériel et outillage) vers 21568 (Autres matériels & outillage d'incendie et de défense civile)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2158 : Autre matériel et outillage	56 495.00 €	
R 21568 : Autres matériels & outillage d'incendie et de défense civile		56 495.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	56 495.00 €	56 495.00 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-007_2016_DM_INV-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION
MODIFICATRICE
N°007/2016

Objet de la délibération :

Transfert de parcelles du compte
21538 (autres réseaux) vers
2111(terrains nus)

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Étaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu l'imputation de parcelles de terres et de bois au compte 2158 (autres réseaux),

Considérant qu'il convient de les imputer au compte 2111 (terrains nus) ;

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, décide, le transfert suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 21538 : Autre matériel et outillage	20131.00 €	
R 2111 : Autres matériels & outillage d'incendie et de défense civile		20 131.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	20 131.00 €	20 131.00 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-008_2016_DM_INV-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**DELIBERATION
MODIFICATRICE
N°008/2016**

Objet de la délibération :

Transfert de rénovation d'éclairage public par SE 60 du compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains) vers le compte 2041581 (GFP : biens mobiliers, matériel)

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.
Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu l'imputation des travaux de rénovation de l'éclairage public par SE 60 au compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains),

Considérant qu'il convient de les imputer au compte 2041581 (GFP : biens mobiliers, matériel) ;

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, décide, le transfert suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2128 : autres agencements et aménagements de terrains	51 541.00 €	
R 2041581 : GFP : biens mobiliers, matériel		51 541.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	51 541.00 €	51 541.00 €

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20161206-2016_024_FETES-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

N°2016/024

Objet de la délibération :

FETES ET CEREMONIES:

Achat de cartes cadeaux et de livres pour l'arbre de Noël.

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Étaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la proposition de la commission fêtes et cérémonies concernant l'arbre de Noël 2016 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des cadeaux ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- l'achat de carte cadeaux d'un montant de 10.00 € unitaire pour les enfants du CE2 au CM2, scolarisés à l'école de Pimprez ;
- L'achat de livres d'un montant maximum de 10.00 € unitaire pour les enfants de la maternelle au CE1, scolarisés à l'école de Pimprez.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_025_LOTIS-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Voitants : 13

N°2016/025

Objet de la délibération :

**ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°2016/022**

**SYNDICAT DE
COPROPRIETE RUE LOUIS
CLOTUCHE :
Rétrocession des voiries,
espaces verts, réseaux
d'eau potable, eaux usées,
électriques, téléphonique
et éclairage public, à la
Commune de Pimprez**

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu le courrier de la SCI ABAP FONCIER, nous informant que la parcelle ZH 115, acquise après la constitution du « Syndicat de copropriété 141 Rue Louis Clotuche », suite à l'implantation de l'éclairage public du lotissement sur une parcelle appartenant aux Consorts DETOT;

Considérant qu'il convient d'inclure les parcelles du « Syndicat de copropriété Rue Louis Clotuche » et de la « SCI ABAP FONCIER » dans la rétrocession ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession des parcelles cadastrées A 445-446-447-448-449-450-451 propriété « Syndicat de copropriété 141 Rue Louis Clotuche », la parcelle cadastrée ZH 115 propriété de la « SCI ABAP FONCIER » ainsi que de l'ensemble des réseaux, voiries, espaces verts, à l'Euro symbolique ;
- demande la prise en charge des frais de notaire par le « Syndicat de copropriété Rue Louis Clotuche » et la « SCI ABAP FONCIER » ;
- demande que le « Syndicat de copropriété Rue Louis Clotuche » et la « SCI ABAP FONCIER » fournissent un plan cadastré couleur des parcelles et réseaux à rétrocéder ;
- demande que le « Syndicat de copropriété Rue Louis Clotuche » et la « SCI ABAP FONCIER » fournissent le plan de recollement des réseaux ;
- demande que le « Syndicat de copropriété Rue Louis Clotuche » et la « SCI ABAP FONCIER » fournissent le procès-verbal de réception de travaux ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_026_DONZE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

N°2016/026

Objet de la délibération :

**CONCOURS DU RECEVEUR
MUNICIPAL : ATTRIBUTION
D'INDEMNITE**

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.879 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 130 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Alexandre DONZE, Receveur Municipal ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à hauteur de 130 %.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_027_SE60-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation

: 01 décembre 2016

Date d'affichage : 01
décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**DELIBERATION
N°2016/27**

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNAL :

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX
DE RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SE
60

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu les travaux de rénovation de l'éclairage public par le SE 60 ;

Vu le rappel de Monsieur le Receveur Municipal concernant l'amortissement ;

Considérant que la Commune doit amortir les travaux de rénovation de l'éclairage public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- d'amortir la somme de 51 541 Euros (cinq cent quarante et un mille Euros) sur 1 an selon le tableau d'amortissement ci-dessous ;

EXERCICE	N° INVENTAIRE	BASE CALCUL	ANNUITE	CUMUL AMORT	VALEUR COMPTABLE
2017	2016-08	51 541 €	1	51 541 €	0.00€

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_028_BORNES-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION N°2016/28

Objet de la délibération :

SE 60 :
IMPLANTATION D'UNE BORNE
DE RECHARGE DE VEHICULES
ELECTRIQUES ET HYBRIDES
« MOUV'OISE » SUR LA
COMMUNE DE PIMPREZ

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu l'information du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) concernant le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides « Mouv'Oise » ;

Vu la demande du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) pour l'implantation d'une borne de recharge sur le territoire de la Commune de Pimprez ;

Considérant le coût annuel d'environ 1 250.00 € à charge de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De ne pas accueillir de borne de recharge de véhicules électriques et hybrides ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_029_COMMIS-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**DELIBERATION
N°2016/29**

Objet de la délibération :

COMMISSIONS COMMUNALES :
MODIFICATIONS

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu les démissions de Mmes Aurélie GOMEZ et Françoise BERTRAND ;

Considérant qu'il convient de modifier les commissions communales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil modifient les commissions communales comme suit :

COMMISSIONS	PRESIDENT	MEMBRES
P.L.U.	Bernard Christian TOULLIC	Tous les membres du Conseil
Finances	Bernard Christian TOULLIC	Tous les membres du Conseil
Travaux, Bâtiments, Voiries, Réseaux et Sécurité Routière	Bernard Christian TOULLIC	José VALENTE, Jacques DE COCK, Laurence THOMA, Marie-Laure PICARD, Mickaël LEFOL, Pascal LEFEVRE, Jean-Claude LESAGE
Urbanisme, Aménagement Industriel et artisanal	Jacques DE COCK	Bernard Christian TOULLIC, Laurence THOMA, Marie-Laure PICARD, Joël JOUGLET, Pascal LEFEVRE, José VALENTE
Informations	Marie-Laure PICARD	Floria COOL, Jean-Claude LESAGE, Maryse DELIGNY
Fêtes et cérémonies et loisirs	Romuald DENIS Vice-Président : Pascal LEFEVRE	<u>Groupe de travail :</u> Maryse DELIGNY, Mickaël LEFOL, Aline BOCQUET, Marie-Laure PICARD <u>Décisions :</u> Tous les membres du Conseil
Relations scolaires et rythmes scolaires	Pascal LEFEVRE Vice-Présidente : Marie-Laure PICARD	Maryse DELIGNY, Aline BOCQUET, Romuald DENIS, Ludivine DELCROIX
Cantine et Périscolaire	Romuald DENIS	Pascal LEFEVRE, Maryse DELIGNY, Laurence THOMA
CCAS	Bernard Christian TOULLIC	<u>Conseillers Municipaux :</u> Maryse DELIGNY, Marie-Laure PICARD, Laurence THOMA, Floria COOL, Pascal LEFEVRE, Jean-Claude LESAGE

Et ont signé sur le registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_030_DETR-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION N°2016/30

Objet de la délibération :

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (DETR)
EXERCICE 2017
DEMANDE DE SUBVENTION –
AUTORISATION D'ENCAISSER**

**CREATION D'UNE VOIRIE
RELIANT LA ROUTE DE
RIBECOURT-DRESLINCOURT A
LA DESSERTE INDUSTRIELLE**

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la fermeture définitive de la Route de Ribécourt reliant Pimprez à Ribécourt-Dreslincourt suite à l'ouverture de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu la nécessité de créer une route pour permettre le désenclavement et le développement de la Zone Artisanale de Pimprez ;

Vu que les travaux de création d'une voirie sont éligibles dans le programme de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Considérant qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **258 541,00 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- - approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- - sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du DETR ;
- - prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- - prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_031_RESONN-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION N°2016/31

Objet de la délibération :

**ASSOCIATION LA
RESONNANTE**

**DEMANDE DE SUBVENTION
2016**

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Étaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la demande de subvention de l'Association La Résonnante ;

Considérant qu'il est important d'avoir la présence d'une fanfare lors des cérémonies officielles ;

Oùï les explications et après en avoir délibéré et l'unanimité ;

L'Assemblée décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de 400.00 Euros (quatre cent Euros) à l'Association La Résonnante ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 060-216004861-20161206-2016_032_CDSUBV-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

01 décembre 2016

Date d'affichage :

01 décembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION N°2016/32

Objet de la délibération :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DEMANDE DE SUBVENTION –
AUTORISATION D'ENCAISSER**

**CREATION D'UNE VOIRIE
RELIANT LA ROUTE DE
RIBECOURT-DRESLINCOURT A
LA DESSERTE INDUSTRIELLE**

L'an deux mille seize, le 06 décembre à 19 heures 30 minutes.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la fermeture définitive de la Route de Ribécourt reliant Pimprez à Ribécourt-Dreslincourt suite à l'ouverture de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu la nécessité de créer une route pour permettre le désenclavement et le développement de la Zone Artisanale de Pimprez ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **258 541,00 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- - approuve la contenance du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- - sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;
- - prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- - prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 16 décembre 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire